



Ministère du travail, de l'emploi, de la formation professionnelle et du dialogue social

COMMUNIQUÉ DE PRESSE

Le ministre du travail met ses syndicats à la rue !

Il est d'usage au ministère du travail, de l'emploi et du dialogue social que les organisations syndicales nationales soient logées dans des locaux privatifs par l'administration. Les autres ministères « chargés des affaires sociales », ceux de la santé et de jeunesse et sports, ne connaissent pas cet usage. Sous couvert d'unification – par le bas – des droits syndicaux, il y a quelques semaines, le Ministère du travail a informé en avril 2015 les syndicats du ministère que la mise à disposition de locaux en propre serait supprimée, soi-disant sous la pression de France Domaine et pour raisons budgétaires. Jusqu'ici, ces locaux situés en dehors des enceintes administratives, permettaient d'avoir une activité syndicale indépendante et autonome.

Suite à la demande des organisations syndicales de mise à disposition d'autres locaux et d'ouverture de négociations, la seule réponse de l'administration est de leur imposer d'intégrer les locaux de l'administration, soumis à un contrôle d'accès, sans aucune considération des besoins de fonctionnement au plan national de nos organisations syndicales. En rappelant qu'aucune réunion sur les droits syndicaux réglementaires n'a été tenue depuis janvier 2012 !

De plus, la proposition de l'administration en surfaces notoirement insuffisantes sur 3 sites différents pour l'ensemble des syndicats du ministère du travail, mais aussi des deux autres ministères chargés des affaires sociales et des services du droit des femmes, sans salles de réunion dédiées, est grotesque.

Toute autre solution négociée a été refusée par l'administration, alors que des solutions existent à moindre coût !

A l'heure où François Rebsamen prône le dialogue social, cette attaque contre les organisations syndicales est très inquiétante.

Un véritable dialogue social a un coût. L'assumer ou non reste un choix politique... !

Dans de nombreuses villes et départements, les remises en cause de l'hébergement des syndicats se multiplient, avec parfois des menaces d'expulsion de locaux mis à disposition depuis des décennies. Nous ne pouvons croire que M. Rebsamen puisse faire un tel choix avec les organisations syndicales du ministère du travail.

CONTACTS PRESSE :

| | |
|--|--|
| CGT : Anthony Smith - 06 76 10 09 35 | SNUTEFE-FSU : François Cassard - 06 85 72 40 75 |
| SUD : Loïc Abrassart 06 87 55 14 87 | FO : Laurent Lefrançois - 06 30 53 91 58 |
| UNSA-ITEFA : Michel Zeau - 06 07 71 46 67 | SYNTEF-CFDT : Luc Durand - 06 72 95 59 20 |

Paris, le 21 mai 2015.